



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1479

Lyon 2e - Cession d'un tènement bâti situé 69-70 quai Perrache au profit de la SPL
Confluence - EI 02 250 - Numéros inventaire 02250 A 001-01 - 02250 T 001-01.

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1479 - LYON 2E - CESSION D'UN TENEMENT BATI SITUE 69-70
QUAI PERRACHE AU PROFIT DE LA SPL CONFLUENCE -
EI 02 250 - NUMEROS INVENTAIRE 02250 A 001-01 - 02250
T 001-01. (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un immeuble situé 69/70 quai Perrache à Lyon 2^e, comprenant une parcelle de terrain de 4 328 m², cadastrée sous le n° 11 de la section BE, sur laquelle est édifié un bâtiment comprenant un entrepôt et des bureaux sur rez-de-chaussée, usuellement dénommé «halle Girard», relevant de son domaine privé.

A l'origine, ce tènement accueillit, dès 1857, la plus importante usine de mécanique et chaudronnerie lyonnaise la Maison Chevalier, qui à la suite de son essor lié à la diversité de sa production et à sa spécialisation dans la fabrication des machines à vapeur deviendra la Compagnie des Ateliers et Chantiers du Rhône. À partir de 1904, la Société Paul Dulac et Nas reprend le site et en étendra les constructions telles que nous les connaissons aujourd'hui. Ces ateliers resteront spécialisés dans la fabrication de matériel pour les chemins de fer, les machines à vapeur, les charpentes en fer et ponts de Perrache. Le site sera occupé à partir de 1946 par la société Girard spécialisée dans la vente de charbon en gros.

Ce tènement immobilier, d'une surface utile d'environ 4 328 m², est caractérisé sur sa façade Est par un important portail doté d'un fronton identifié comme « élément bâti à préserver » ouvrant sur le corps central de la halle. Sur les parties Nord et Sud s'étendent des ateliers caractérisés par des toitures à redents supportées par une charpente métallique.

Situé dans le périmètre de la ZAC 2 Lyon Confluence, ce tènement a été choisi pour accueillir la démarche « French Tech » à la suite de la labellisation de la Métropole de Lyon le 12 novembre 2014. La French Tech est un projet d'envergure nationale accompagné par l'Etat et ayant pour objectif l'implantation et le développement d'entreprises innovantes au sein d'un écosystème mobilisé et tourné vers l'international.

À cette fin, la SPL Confluence, aménageur de la ZAC, a en charge l'acquisition foncière du tènement qui s'effectuerait au prix de 3 200 000 euros et sa réhabilitation future. Le montant de la vente a été admis par France domaine suivant l'avis n° 2015-382V011169 en date du 21 juillet 2015.

En sus du prix, l'acquéreur s'acquittera des frais liés à l'établissement de l'acte notarié.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé d'approuver la cession de ce tènement communal au prix de 3 200 000 euros telles que les conditions figurent dans le projet d'acte.

Vu le projet d'acte ;

Vu l'avis n° 2015-382V011169 de France Domaine en date du 21 juillet 2015 ;

Vu l'avis favorable de M. le Maire du 2^e arrondissement en date du 25 août 2015 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La cession du tènement communal dénommé « halle Girard » sis 69/70 quai Perrache à Lyon 2^e, au prix de 3 200 000 euros par la Ville de Lyon en faveur de la SPL Confluence, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer le projet d'acte aux conditions précitées, ainsi que tout document y afférent.

3. La prévision de la recette sera inscrite au budget de la Ville de Lyon et imputée à la nature comptable 024, fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme foncier VDL.

4. La réalisation de la recette sera imputée à la nature comptable 775, fonction 020, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.

5. La sortie du bien du patrimoine de la Ville de Lyon sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M14 :

N° d'inventaire	Désignation	Superficie cédée m ²	Superficie totale EI m ²	Compte nature	Montant €
02250A001-01	Bâtiment	4 328,00	4 328,00	21318	800 000,00
02250T001-01	Terrain	4 328,00	4 328,00	2115	2 400 000,00

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY